



# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 14 de l'ordre du jour provisoire

### Dix-neuvième session ordinaire

Rome, 17-21 juillet 2023

## COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

1. Les partenariats et la coopération avec les organisations et instruments internationaux sont essentiels aux fins de la concrétisation des objectifs de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission»).
2. À sa dix-huitième session ordinaire, la Commission a remercié les organisations et instruments internationaux des informations communiquées sur leurs politiques, programmes et activités intéressant les thèmes prioritaires de la session. La Commission a demandé à son Secrétaire de continuer à inviter les organisations et instruments internationaux à fournir des contributions sur les thèmes prioritaires des sessions ordinaires, et de les lui communiquer à titre d'information<sup>1</sup>.
3. Conformément à la pratique établie, la FAO a invité, au moyen de la lettre circulaire C/OCB-725-ORG-11, des organisations et instruments internationaux à communiquer des informations précises sur leurs politiques, programmes et activités intéressant les thèmes prioritaires de la présente session. Les informations reçues sont rassemblées dans le document *Submissions by international instruments and organizations on biodiversity for food and agriculture* (Contributions des organisations et des instruments internationaux sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture)<sup>2</sup>, présenté à la Commission pour information. Le document *Coopération avec le secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>3</sup> fournit des informations sur la coopération avec le secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et invite la Commission à donner des indications sur la coopération future.

<sup>1</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphes 116 et 117.

<sup>2</sup> CGRFA-19/23/14.1/Inf.1.

<sup>3</sup> CGRFA-19/23/14.2.

4. La Commission souhaitera peut-être:
- remercier les organisations et instruments internationaux des informations communiquées sur leurs politiques, programmes et activités intéressant les thèmes prioritaires de la présente session;
  - inviter son Secrétaire à continuer de demander aux organisations et instruments internationaux de fournir des contributions sur les thèmes prioritaires de la session ordinaire, et de les lui communiquer à titre d'information.